



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2006

Présidence : M. Jean-Marc MAYOR
49 membres présents

Le Président, M. J.-M. MAYOR, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic et les Municipaux. Il relève la présence de Mlle FOGOZ, secrétaire municipale, et de MM. GAMBONI et WARNERY pour le service technique.

Il salue également M. Ch. POLIN Député, ainsi que M. L. MARGOT, ancien Président du Conseil communal. Mme N. LINIGER et M. J. HALDY, Députés, se sont excusés.

1. APPEL

Présents : 49 membres
Excusés : 10 membres
Non excusé : 1 membre

Les conseillers excusés sont : Mmes DE WATTEVILLE, HIRT, OGUEY-ARAYMON, MM. BOLAY, BUGNON, FAVRE J.-C., GILLIERON, GLAUSER, HENCHOZ, MONSUTTI.

Le membre non excusé est : M. O. IUBATTI.

Avec 49 membres présents, le quorum est atteint. Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Il précise ensuite qu'au point 4 de l'ordre du jour, relatif au préavis n° 12/2006 « SIGIP », il faut ajouter la CCAR, composée de M. BARTOLACELLI, Président, de Mmes RODONDI et ZOIA et de MM. DELAPLACE et STUTZ.

Le Bureau du Conseil présente ses excuses aux membres de cette Commission pour cette omission et les prie de ne pas lui en tenir rigueur.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité avec la modification au point 4.

Le **procès-verbal** de la séance du 31 août 2006 est accepté à l'unanimité, avec les modifications suivantes :

M. CHAPALAY souhaite qu'à l'avenir l'orthographe de son nom soit correcte.

Mme RODONDI précise qu'elle n'est pas arrivée plus tard à ce Conseil, mais qu'elle en était absente.

Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

2. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL

Invitation

M. J.-M. MAYOR rappelle que le 20 septembre dernier, une partie des membres du Conseil et la Municipalité se sont rendus à Pully visiter les installations du poste de Police. Nous avons été reçus par le Cdt Cagna et M. M. Lambert, Municipal de police.

Le Cdt nous a fait une brève description de l'organigramme et présenté les différentes activités de ses subordonnés, dont une partie est en fonction 24h sur 24...

Puis, par groupes, nous avons effectué une visite guidée avec présentation du matériel et des locaux.

Lors des discussions qui suivirent, nous avons pu constater que nos préoccupations étaient identiques : "Comment prévenir, agir avec efficacité dans une société où l'exigence du TOUT, TOUT DE SUITE engendre inévitablement des frustrations, excès et violences de tous ordres..."

Face à ce paradoxe et aux questions fondamentales qu'il nous pose, les membres de la Police sont non seulement des « stabilisateurs », mais des acteurs et témoins de premier ordre qui doivent être soutenus et ECOUTES, car ils se trouvent souvent entre les médecins et les magistrats, au chevet d'une société qui perd ses points de repères et dont les plus jeunes expriment par la violence leur désarroi et leur manque de perspective.

Encore un chaleureux merci à nos policiers intercommunaux pour leur travail ainsi que pour leur accueil chaleureux.

Votations :

Le Président rappelle les résultats des votations fédérales du 24 septembre 2006, ayant pour objet : La BNS, l'Asile et les Etrangers.

Séance du Conseil Communal

Il conclut en rappelant que la séance du Conseil prévue le 2 novembre 2006 est annulée, sauf avis spécial ou imprévu.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. G. MUHEIM, Syndic, prend la parole et a le grand plaisir d'apporter le cordial salut de la Municipalité à l'assemblée.

PROJET AGGLOMERATION LAUSANNE MORGES

Ce projet, plus connu des initiés sous l'acronyme de PALM, aborde la dernière ligne droite en matière de consultation, avant d'être transmis au Conseil fédéral pour approbation. Pour un certain nombre d'élus, dont ceux des exécutifs des 70 communes du périmètre de notre agglomération, telle que vue par l'Office fédéral de la statistique, le PALM est une très importante démarche politique en matière d'aménagement du territoire et de mobilité.

De quoi s'agit-il ? Que nous soyons usagers des transports publics ou automobilistes, le goût du bouchon est omniprésent aux heures de pointes, sur nos routes locales, régionales, cantonales et fédérales. En effet, la section la plus étroite de l'entonnoir qui laisse s'écouler le trafic s'est sensiblement allongée, au point où le bec verseur devient indispensable pour remplir l'ustensile. La faute n'est ni à la Ville centre qui essaye de réguler le flot de voitures, ni aux communes périphériques qui doivent faire face à une invasion des 4 roues et limitent l'usage du domaine public. Plus simplement, la population augmente non seulement à Belmont, mais dans tout le canton et la mobilité individuelle reste le mode de déplacement le plus utilisé.

Cette situation, présente dans toutes les agglomérations, a amené le Conseil fédéral à demander aux Chambres fédérales un crédit d'investissement de 20.8 milliards, dont 6 pour le trafic d'agglomération. Le principe est aujourd'hui accepté, mais les conditions d'accès à la manne fédérale sont draconiennes. Seules les agglomérations ayant déposé un projet, validé par les Municipalités concernées, pourront prétendre à un subventionnement pour adapter leurs infrastructures.

Le projet vaudois, qui s'appelle PALM, concerne 27 des 70 communes de l'agglomération, dont la nôtre. Nous avons défini une trentaine de chantiers possibles, dont par exemple la future gare CFF de Malley, l'achèvement de la bretelle autoroutière de l'ex Peraudettaz, ou encore une liaison de transports publics performante entre Lutry et Bussigny.

Le défi qui attend aujourd'hui notre région et notre canton est d'importance : soit nous arrivons à nous mettre d'accord sur des objectifs communs, soit les subventions fédérales trouveront les bénéficiaires habituels, de l'autre côté du rideau de roëstis, où l'on sait s'entendre.

M. le conseiller d'Etat Broulis a beau annoncer un budget 2007 dans les chiffres noirs, ce n'est pas pour autant que nous pourrions renoncer aux centaines de millions de la Confédération, sous prétexte « qu'il y en a point comme nous » !

En quoi Belmont est-elle concernée ? Le point le plus important qui nous concerne, du moins égoïstement, c'est une solution autre que nos routes locales pour les automobilistes qui sortent de l'autoroute et qui rejoignent le bas de l'Est lausannois. C'est aussi des transports publics transversaux rapides, auxquels nos lignes tl 47 et 66 pourraient se raccorder. C'est enfin une meilleure qualité de vie pour l'ensemble de la région, à laquelle nous appartenons avec fierté et partage.

Nous allons prochainement rencontrer votre Commission consultative des affaires régionales pour l'informer des tenants et aboutissants du PALM. Elle sera chargée par la Municipalité de vous rapporter son avis. Quant à vous, Mesdames et Messieurs, le sujet vous est mis à portée d'un clic de souris, sur le site Internet de Belmont, page des News. Vous y trouverez aussi le lien sur le rapport des comptages du trafic que Lausanne Région vient de publier. Sa lecture vous confirmera que le temps où il était urgent d'attendre est définitivement révolu, du moins pour les Pouvoirs publics.

Police intercommunale

Les cinq premières semaines de présence de la police intercommunale sur notre territoire ont été placées sous le signe de la prévention. Si les stylos ont chauffé, c'est pour distribuer des avertissements. Un certain nombre de contrôles ont été effectués devant l'administration, aux heures scolaires. A cette occasion, nous avons constaté avec plaisir que les règles en matière de circulation et de respect des piétons font partie du réflexe naturel des automobilistes ... qui voient l'agent !

La première anecdote locale concerne une vache qui a quitté son enclos pour aller se promener le long du chemin de la Borne. N'étant pas vaches, les agents ne lui ont pas fait la peau et l'ont ramenée à bon port, tout en lui rappelant qu'il ne faut pas dépasser les bornes ! Quant à notre Police administrative, les rentrées dans sa caisse ont explosé ces derniers mois, par la grâce du délai aujourd'hui échu pour se procurer l'ancien passeport à croix suisse. Celui-ci coûtait 2 fois moins cher et a une durée de vie 2 fois supérieure à celui qui nous est maintenant imposé par les Etats-Unis, le fameux biométrique pour lequel nous n'avons encore enregistré aucune demande ; cherchez l'erreur !

M. MAYOR remercie M. Le Syndic pour ses informations.

Il donne ensuite la parole à Mme C. DUPERTUIS, Municipale

Internet à l'école

Le canton a décidé qu'Internet doit être accessible dans chaque classe.

Celui-ci paie les postes de travail et le coût du trafic. Par contre, la commune doit se charger de poser les câbles et raccorder chaque classe. Une partie du nouveau bâtiment scolaire est déjà opérationnelle, mais pour le reste, nous viendrons courant 2007 devant le Conseil communal avec un préavis afin d'équiper tout le centre scolaire. La future extension du bâtiment intégrera les équipements informatiques nécessaires à l'enseignement.

Manifestation

La société de développement organise du vendredi 27 octobre dès 18 h au samedi 28 octobre à 22 h au Refuge des Bas-Monts la NUIT DE LA RAISINEE ET BRISOLEE, ainsi qu'une animation pour les enfants le samedi de 15 h à 18 h.

M. MAYOR remercie Mme C. DUPERTUIS pour ses communications.

Il donne ensuite la parole à Mme C. SCHIESSER, Municipale

Urbanisme : PPA Coin d'en Haut

Quelques oppositions déposées suite à l'enquête publique sur le projet du PPA Coin d'en Haut – derrière Bourg portaient sur l'augmentation de la circulation dans le périmètre rue des Corbaz, ch. du Courtillet. La Municipalité a donc mandaté l'entreprise spécialisée DMP Conseil (Durabilité Mobilité Planification) pour analyser le trafic existant principalement sur la rue des Corbaz et nous indiquer quel trafic supplémentaire est possible en l'état. Un comptage (nombre de passages) a été réalisé par la police intercommunale, un autre concernant le nombre de voitures transitant par la rue des Corbaz afin de déposer les enfants au début du chemin du Collège a été effectué par un membre de notre personnel et enfin, un aperçu des places de parc manquantes dans le Bourg a été élaboré et complété. Toutes ces données, fournies à l'entreprise DMP Conseil, seront utilisées pour l'élaboration de l'étude commandée et celle-ci sera intégrée au futur préavis sur le projet de PPA du Coin d'en Haut.

CCU

En date du 4 octobre, M. Gamboni et moi-même avons reçu votre nouvelle CCU, composée, je vous le rappelle de Mme Oguey-Araymon, MM Fardel, Girard, Seeger et Turatti. Nous lui avons présenté les principaux projets actuellement en cours sur le territoire communal et au vu des discussions, nous ne doutons pas qu'une bonne et saine collaboration sera de mise entre nous.

M. MAYOR remercie Mme C. SCHIESSER pour ses communications.

Il donne ensuite la parole à M. Ph. MICHELET, Municipal

Route de la Louche

Après un ajournement lié aux conditions météorologiques, le revêtement final de la route de la Louche sera effectué dans le courant de la semaine prochaine. Les contraintes liées au service hivernal nous ont conduit à avancer ces travaux qui étaient initialement prévus en 2007.

Route d'Arnier (préavis 7/06)

Ces travaux avancent normalement. Selon le planning actuel, la fin des travaux est prévue pour la fin du mois d'octobre.

Zone 30 km/h

A ce jour, les travaux de génie civil sont terminés. Ceux de marquages des places de stationnement et des ralentisseurs ainsi que la pose des « totems » de signalisation débuteront le 16 octobre. Si les conditions météorologiques nous sont favorables, les zones 30 km/h seront opérationnelles à la fin octobre.

Sentier de Pra-Menu

Durant les vacances scolaires, les travaux d'aménagement du Sentier de Pra-Menu, chemin de liaison entre le Burenos et les Grands Champs, ainsi que la mise en place de l'éclairage seront entrepris.

Déchets spéciaux

Comme chaque année au début de l'automne se déroulera, ce samedi 7 octobre le matin, sur le parking de la Clergère à Pully, le ramassage des déchets spéciaux. C'est l'occasion de ne plus stocker chez vous des déchets toxiques tels que, peinture, aérosols, ampoules, et autres produits dont vous trouverez la liste sur le tableau de tri général des déchets qui a été distribué à chaque ménage. Si vous avez égaré ce document, vous le retrouverez sur le site Internet de la commune avec beaucoup d'autres informations.

Profitez de cette corvée pour venir partager le verre de l'amitié, surtout que le beau temps menace selon les infos météo.

M. MAYOR remercie M. Ph. MICHELET pour ses informations.

Il cède ensuite la parole à M G. MOSER, Municipal

Finances – Budget 2007

Le canton a annoncé la couleur de son budget, mais il ne nous a encore rien transmis sur ce qu'il attend de nous. Nous ne savons pas encore si nous serons rouge ou noir, mais le canton a promis que chaque commune recevra d'ici au 10 octobre une fiche représentant les acomptes 2007 pour la péréquation intercommunale et la facture sociale.

Domaines

La toiture de la Grande Salle a été entièrement découverte. Le constat de l'état de la charpente est moins pire que prévu. Nous avons craint que tous les chevrons soient altérés. La dégradation est limitée aux avant-toits, aux quatre arrêtiés et à la poutre faîtière. La solution adoptée est la suivante :

- traitement de toute la charpente contre l'attaque des insectes
- renforcement des quatre arrêtiés et de la poutre faîtière
- isolation complète de la toiture
- pose d'une sous-toiture
- remplacement des chevrons des réveillons
- les tuiles en bon état seront réutilisées, complétées à environ 30 % par des tuiles de récupération, afin de garder l'esthétique
- le plafond sera conservé

Nous avons bon espoir que le montant de Fr. 143'500.-, annoncé lors de la dernière séance du conseil du 31 août, ne sera pas atteint.

Quant au délai pour réaliser ces travaux, il dépend de la météo qui, il faut le reconnaître, n'est actuellement pas avec nous. Pour l'instant, nous espérons toujours pouvoir terminer les travaux de la grande salle pour fin décembre.

M. MAYOR remercie M. G. MOSER pour ses informations.

4. Préavis municipal N° 12/2006

SIGIP – Système Information Géographique Intercommunal de Pully

Commission technique : M. MARKIDES Président, Mme ZOIA, M. GIRARD

Commission des finances : M. BOLAY Président, Mme PINTO, MM. CHIOVENDA, HENCHOZ, VANEY.

CCAR : M. BARTOLACELLI Président, Mmes RODONDI, ZOIA, MM. DELAPLACE, STUTZ.

Le Président donne la parole à M. MARKIDES pour la lecture du rapport de la Commission technique et le remercie ensuite pour le travail de la dite commission.

La parole est donnée à Mme PINTO pour la lecture du rapport de la Commission des finances et le Président remercie cette dernière pour son intervention.

M. BARTOLACELLI donne lecture du rapport de la CCAR et le Président le remercie ensuite pour le travail de la dite commission.

M. TURATTI demande si la mise à disposition des plans est faite sur « ploter » ou non, quel est le prix que la Commune de Pully va facturer à la Commune de Belmont, si une évaluation du nombre de cartes nécessaires a été faite et quelle possibilité le citoyen a d'obtenir ces informations.

M. Ph. MICHELET lui répond qu'à Belmont il n'y aura pas de « ploter » puisqu'ils existent déjà à Pully. Le prix d'impression est de l'ordre de CHF. 35.-/m2. Il insiste sur le fait que ce ne sont pas des travaux qui se feront systématiquement et le coût de ces derniers seront à prendre sur le budget.

Il se pourrait, par la suite, qu'une possibilité existe de prélever les informations sur Internet. Cependant, il faudra mettre en place la logistique nécessaire.

M. TURATTI est satisfait de la réponse.

La parole n'étant plus demandée, avant de passer au vote le Président relit les conclusions du préavis.

Vote : Le préavis N° 12/2006 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal N° 13/2006

Demande de crédit destiné à financer l'étude de l'extension du Centre scolaire, 3^{ème} étape

Commission technique : M. DE PIERRI Président, Mme ZOIA, M. WINKLER

Commission des finances : M. BOLAY Président, Mme PINTO, MM. CHIOVENDA, HENCHOZ, VANEY

Le Président cède la parole à M. VANEY pour la lecture du rapport de la Commission des finances et remercie cette dernière pour son travail et ouvre la discussion.

M. DUMAS estime que le projet de deux classes est peu par rapport à l'évolution de la population.

M. G. MUHEIM précise que 4 classes seront réalisées, dont 2 séparées par une paroi amovible et phono-absorbante. Un autre projet sera présenté au printemps 2007, à savoir la construction d'une annexe entre les deux bâtiments appelés à être construits au Burenos. La 1^{ère} estimation est de 4 locaux, dont 2 pourraient être affectés à des classes enfantines. L'accord de principe du Département formation et jeunesse (DFJ) est acquis.

Concernant l'évolution de la population, Belmont ne suit pas la même courbe du nombre d'enfants par ménage. Actuellement, ce sont surtout des familles qui s'installent dans notre village, ce qui explique l'ouverture simultanée de 3 classes cet été.

M. GENAINE s'interroge sur deux points :

Rez inférieur : quelle est l'affectation prévue pour le sous-sol ? les jeunes de la commune ne disposent d'aucun local.

Deuxièmement, M. Genaine s'interroge sur l'aspect esthétique de cette future construction, la seule préoccupation des promoteurs qui investissent et bâtissent partout, étant de bétonner et de rentabiliser au maximum avec le risque que l'on se retrouve devant une « Muraille de Chine » !

M. G. MOSER souligne que ce souci est relevé dans le cahier des charges des architectes; la notion d'intégration esthétique y est clairement mentionnée. Quant au local pour les jeunes, les futurs locaux en sous-sol ne conviennent pas. Ceux-ci pourraient recevoir une future installation de chauffage centralisée pour les bâtiments communaux, la chaudière actuelle datant de 1973. Pour les jeunes, une étude est en cours pour un local du côté du Blessoney, sur un terrain propriété de la commune.

M. G. MUHEIM apporte son soutien aux propos de M. G. MOSER.

M. GENAINE remercie la Municipalité d'être très attentive par rapport à ces points.

M. PASCHE désire connaître l'ordre de grandeur des engagements financiers prévus, à savoir :

Quel sera le montant de l'investissement vraisemblablement nécessaire ?

Quel est le type de financement prévu ?

M. G. MOSER répond que, conformément au vœu de la Commission des finances, l'étude identifiera le programme maximum possible sur la parcelle. Le montant nécessaire dépend donc des possibilités constructives.

M. G. MUHEIM précise que le préavis no 11/2006, accepté par le Conseil le 31 août dernier, prévoit pour cet objet un investissement d'environ 2 millions. Ce chiffre ne concerne que le programme minimum, soit 4 classes + un local au rez. Le financement se fera au moyen de la marge d'autofinancement, ainsi que de l'autorisation d'emprunt de 6 millions accordée lors du dernier Conseil.

M. JAN demande s'il ne pourrait pas y avoir un enseignant dans la commission extraparlamentaire.

M. G. MUHEIM prend note de cette remarque et la « soufflera » au Directeur.

M. TURATTI propose une autre répartition de cette commission, dont trois membres du Conseil communal qui ne font pas partie de commissions permanentes et demande que le Conseil ou la Municipalité les nomment.

M. G. MUHEIM répond que, dans le respect de la séparation des pouvoirs, s'agissant de la nomination de la commission présentée dans le préavis, c'est à la Municipalité qu'il incombe de choisir les membres. Les commissions représentées délégueront la personne de leur choix. Il en va de même du choix des entreprises sollicitées pour le concours puis pour les travaux, ceux-ci étant légalement sous la responsabilité de l'Exécutif et non du Délibérant (législatif).

M. TURATTI est partiellement satisfait de la réponse.

M. DELAPLACE complète l'explication de la Municipalité en parlant d'interlocuteurs primaires et secondaires. Il précise que chaque Conseiller a la possibilité d'intervenir auprès des membres d'une commission permanente pour émettre son avis.

Le temps est échu de voter pour un crédit d'étude et de « balayer » ensuite la réalisation des travaux.

M. TURATTI demande ensuite pourquoi ne construit-on pas un nouveau collège ?

M. G. MUHEIM rappelle les objectifs du Plan directeur communal (PDCCom) qui est en vigueur depuis 1999. Sa révision devrait intervenir dès 2010 - 2012. Le PDCCom réserve un secteur pour un futur collège dans la zone concernée par l'achat de la parcelle No 523, à l'ordre du jour de cette séance. Le besoin de cette construction dépend des réflexions en cours au DFJ. Aujourd'hui, si les petites classes étaient délocalisées, celles du Burenos exceptées, il faudrait construire une 2^{ème} salle de gymnastique, ce qui n'est pas le cas avec l'extension proposée aujourd'hui.

M. G. MOSER rappelle que le prix de revient par classe est inférieur à la moyenne, puisque nous bénéficierons des locaux annexes de la construction existante.

M. TURATTI, partiellement convaincu, demande si en 2011 les classes seront toutes occupées.

M. G. MUHEIM lui répond en le priant de se référer au texte du préavis ainsi qu'à ses conclusions.

La parole n'étant plus demandée, le Président relit les conclusions du préavis et passe au vote.

Le préavis N° 13/2006 est accepté à la majorité et 4 abstentions.

6. Préavis municipal N° 14/2006

Demande de crédit pour l'achat de la parcelle n° 523

Commission des finances : M. BOLAY Président, Mme PINTO, MM. CHIOVENDA, HENCHOZ, VANEY

M. MAYOR donne la parole à M. CHIOVENDA pour la lecture du rapport de la Commission des finances et remercie cette dernière pour son travail.

M. PASCHE constate que l'on a acheté des parcelles depuis quelques années. Il demande s'il y a des raisons particulières ou s'il s'agit de sages prévisions ?

M. G. MUHEIM lui répond qu'il s'agit de sages prévisions compte tenu de l'évolution de la population plus conséquente que prévue.

Il rappelle également la bonne opération réalisée avec la vente de la parcelle no 140 au Burenz-Malavaux.

M. PASCHE est satisfait de la réponse.

M. GENAINE constate avec satisfaction que la parcelle nouvellement acquise est le résultat d'une planification effectuée sur dix ans et que l'ensemble des terrains constitue un périmètre des biens de la Commune, permettant d'envisager divers projets, sans restriction de surface.

M. Genaine considère que cette vision à long terme est une bonne politique !

M. MAYOR remercie M. GENAINE pour ses considérations.

La parole n'étant plus demandée, M. MAYOR relit les conclusions du préavis N° 14/2006 et passe au vote.

Le préavis N° 14/2006 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis municipal N° 15/2006

Taxes en matière de police des constructions et d'urbanisme.

Commission technique : M. CAVIN Président, MM. METTRAUX, HULMANN

Mme C. SCHIESSER, Municipale, fournit en préambule des explications par rapport aux modifications de détails à apporter sur ce préavis.

M. G. MUHEIM précise qu'il ne s'agit pas de modifications sur le fond, mais sur la forme.

M. MAYOR donne ensuite la parole à M. CAVIN pour la lecture du rapport de la Commission technique et remercie cette dernière pour son engagement.

M. PASCHE remarque que l'ancien règlement date de 1980 et se demande si à l'avenir on ne devrait pas se pencher sur une forme d'indexation. De plus, par rapport à l'art. 6 il demande d'une part s'il est d'usage que l'autorité compétente soit attaquée et s'il existe un tarif des émoluments.

M. G. MUHEIM précise que les taxes doivent avoir un fondement légal, ce qui sera le cas par l'acceptation du préavis, mais aussi par la ratification par le Chef du Département cantonal concerné. L'indexation automatique des montants n'est légalement pas possible. Quant aux contestations éventuelles sur l'application du tarif, les assujettis peuvent recourir auprès de la Commission compétente du Conseil communal, à savoir celle sur les impôts. A ce jour, les factures n'ont jamais été contestées et la Commission ne prélève pas d'émoluments.

M. JAN considère que ce règlement devrait avoir un effet rétroactif. Quant au chapitre 9, quelle est la procédure par rapport aux visites des ouvrages ?

M. G. MUHEIM fait l'historique du permis d'habiter dans le temps.

M. JAN est satisfait de la réponse.

La parole n'étant plus demandée, M. MAYOR lit les conclusions du préavis N° 15/2006 et passe au vote.

Le préavis N° 15/2006, avec les modifications apportées, est accepté à l'unanimité.

8. Divers et propositions individuelles

M. MAYOR demande si quelqu'un désire encore s'exprimer.

M. TURATTI soulève le cas du feu d'artifice ayant eu lieu le samedi 23 septembre dernier aux alentours de 22h30, sur le parking de l'Ecole d'ostéopathie. Il désire savoir quel est l'organe qui a donné son approbation.

M. G. MUHEIM lui répond que le municipal de police (en l'occurrence lui-même) s'est rendu sur place en « training » et a demandé aux artificiers s'ils avaient reçu l'autorisation nécessaire, ce qui était bien le cas, sous le sceau de la police administrative. Il précise qu'il s'agit d'un « bug » au sein de l'Administration communale. Quant aux habitants du quartier En Arnier, ils ont été informés par affichage sur les portes d'immeubles.



M. GENAINE relève le manque de disponibilités en places et marges de manœuvre sur le parking de la Poste.

M. G. MUHEIM lui répond que la Municipalité est intervenue auprès des gérances concernées pour trouver une solution à ce problème qui se déroule sur un fond privé.

La gérance de Rham a été priée de nous fournir un projet au 30.09.06 avec des places de parc supplémentaires, incluant la possibilité de déplacer la place de container. Il précise en outre que la barrière posée le long de la route d'Arnier n'est pas pour un chantier, mais bien pour restituer au propriétaire son terrain dans son état originel.

M. GIRARD précise que c'est un accès difficile pour les « hold-up » et M. G. MUHEIM précise que c'est également le cas pour les 4x4 !



M. GRAUL a constaté que sur le trajet piétonnier Burenz/Rouvène/Grand-Champ le système lumineux ne fonctionne pas. Vu le terrain et l'approche de la mauvaise saison, l'endroit devient dangereux.

MM. P. MICHELET et D. GAMBONI donnent des explications et précisions.

M. GRAUL est satisfait des réponses données.



M. WINKLER demande quand la mise en séparatif des eaux claires et usées se fera au Signal.

M. G. MUHEIM refait l'historique du trottoir de la route du Signal, qui excluait la mise en place du séparatif ! La réflexion sera reprise dans le cadre de l'étude du prolongement du trottoir sur la partie supérieure de la route. Une solution devrait être possible pour les habitations en amont du chemin du Dévin. Quant à celles en aval de ce chemin (8 maisons), les travaux ne pourront avoir lieu qu'à long terme, au vu des autres priorités identifiées sur notre territoire.



M. BENOIT demande, en ce qui concerne l'aménagement et l'urbanisme du centre commercial, qu'est-il prévu en matière d'infrastructures (boulangerie, etc.)

M. G. MUHEIM refait l'historique de cette galerie marchande et précise que maintenant avec un magasin Denner desservant du pain et autres produits boulangers de qualité, la viabilité d'une 2^{ème} boulangerie est pour le moins compromise. Quant aux autres commerces présents, ils méritent notre soutien. De plus, des pourparlers sont ouverts avec un établissement bancaire pour la pose d'un bancomat.

A vendre depuis quelques temps, qu'advindra-t-il de l'Hôtel-restaurant de Belmont ? La clause du besoin en matière de nombre de restaurants étant abolie, l'affectation des locaux pourrait être tout autre. Dès lors, l'extension des salles de l'Auberge communale devient un projet à moyen terme pour la Municipalité (2011), à l'échéance du bail du tenancier actuel.

M. BENOIT faisait aussi allusion à un tea-room.

M. G. MUHEIM lui répond que l'étude a été faite par un Conseiller présent, mais vu la proximité du restaurant La Principessa, le rendement est très incertain. L'Auberge communale et l'Hôtel doivent « jouer ce rôle »



La parole n'étant plus demandée, M. MAYOR remercie l'assistance pour sa participation et clôt la séance à 22h30.

Il souhaite à toutes et à tous un bon retour dans leur foyer.

Pour le Bureau du Conseil communal :
Jean-Marc MAYOR Claudine JACQUAT

Président

Secrétaire

P. S. : L'ordre du jour et les rapports des commissions sont conservés dans un dossier ad hoc.